

## Extrait des délibérations du Conseil fédéral.

---

(Du 27 août 1879.)

Le Conseil fédéral a procédé aux promotions suivantes dans l'arme de l'artillerie :

Au grade de major :

M. le commandant James *Roulet*, de Neuchâtel.

Au grade de major dans le train d'armée :

M. le capitaine Louis *Monnet*, de Montreux (Vaud).

Au grade de capitaine dans l'artillerie de campagne :

M. le premier-lieutenant Conrad *d'Orelli*, de Zurich.

Au grade de premier-lieutenant dans l'artillerie de campagne :

M. le lieutenant Charles *Stajessi*, de Romont (Fribourg).

Au grade de premier-lieutenant dans le train d'armée :

M. le lieutenant Louis *Corday*, de Lutry (Vaud).

En outre, M. le major *Roulet* a été investi du commandement du parc de division n° II.

---

Le Conseil fédéral a nommé :

Ingénieur du contrôle pour le matériel  
d'exploitation des chemins de fer  
suisses :

M. Roman Abt, de Bünzen  
(Argovie), à Aarau ;

Receveur de péages à Ponte Cremena :	M. Luigi Regazzoni, commandant, de Balerna (Tessin) ;
Buraliste de poste à Schönenberg :	» Jean - Jacques Staub, de Schönenberg (Zurich), aubergiste audit lieu ;
» » » Unterstrass :	M <sup>me</sup> Louise Kessler, de Fischingen (Thurgovie), à Ausser-sihl près Zurich ;
Télégraphiste à Walkringen :	M. Jean - Jacques Gosteli, de Laupen (Berne), buraliste de poste, notaire de district et secrétaire communal, à Walkringen (Berne) ;
» » Pailly :	M <sup>me</sup> Julie Péclard, de Pailly (Vaud), dépositaire de poste audit lieu ;
» » Erlikon :	M <sup>lle</sup> Marie Krebsler, de Rieden (Zurich), à Erlikon (Zurich).

---

(Du 29 août 1879.)

Le Conseil fédéral a autorisé son Département des Postes à supprimer la double course à 1 cheval *Oberwyl-Busswyl* (Berne), à partir du 15 octobre prochain, à cause de son rendement insuffisant, et à la remplacer par un service de messenger à pied.

---

(Des 22 et 29 août 1879.)

Les délégués pour l'inspection et la vérification des travaux du Gothard, qui commenceront le 20 septembre prochain, sont :

Pour l'Empire allemand : M. *Kinel*, Conseiller d'Etat intime.

» l'Italie :

M. le Commandeur Felice *Biglia*, inspecteur du corps royal du génie civil et de l'exploitation des chemins de fer ;

- Pour l'Italie : M. le Commandeur *Mattia Massa*, Directeur général de l'exploitation des chemins de fer de la Haute-Italie ;
- » le Commandeur *Ferrucci*, inspecteur du génie civil.
- » la Suisse : M. le Conseiller fédéral *Bavier*, accompagné de M. l'inspecteur *Dapples*.

---

## INSERTIONS.

---

### *Publication.*

---

Le Département fédéral des Finances prévient, par la présente, les porteurs de bons de caisse 4 %, échéant le 1<sup>er</sup> octobre 1879, qu'ensuite de l'arrêté du Conseil fédéral, en date du 27 août, ces bons seront remboursés par la Caisse fédérale à partir du jour de l'échéance.

Les porteurs de ces bons qui désireraient que le remboursement eût lieu par une caisse d'arrondissement de postes ou de péages, sont invités à en donner avis à la Caisse fédérale, d'ici au 20 septembre courant, en indiquant le montant de leurs titres, afin qu'il puisse être donné suite à leur demande.

Berne, le 30 août 1879. [2].

*Le Département fédéral des Finances.*

---

### Exposition internationale à Melbourne.

---

D'après une communication de l'agence générale pour cette exposition, 8, Victoria Chambers, Westminster, Londres (voir Feuille féd. 1879, vol. II, p. 976), le délai fixé pour présenter les demandes d'emplacement dans les bâtiments de l'exposition a été prorogé jusqu'au 31 décembre de l'année courante.

Berne, le 29 août 1879. [3].

*Le Département fédéral  
du Commerce et de l'Agriculture.*

---

## Extrait des délibérations du Conseil fédéral.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1879
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	40
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	30.08.1879
Date	
Data	
Seite	220-222
Page	
Pagina	
Ref. No	10 065 459

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.